



Nous avons passé en revue chacune des lignes du tableau.

Michaël ROLLOIS indique que les menus sans porc ne sont pas demandés, il a donc suspendu pour le moment l'option de ces repas dans le logiciel 3D OUEST.

Philippe LEMOINE propose une augmentation de la location de la salle des fêtes et du coût du chauffage associé.

Le conseil s'interroge sur des portes retrouvées ouvertes et les nombreuses clés en circulation (devons changer toutes les serrures par des serrures sécurisées ? Chaque association dispose de plusieurs clés plus ceux de la commune, nous avons plus de 20 clés en circulation quel est l'intérêt de serrure sécurisée ? C'est une discipline de chaque dépositaire que nous devons obtenir et interdire les accès lorsque la salle est louée.

Philippe LEMOINE indique que nous avons de plus en plus de prêt de matériel pour les particuliers et que lors de ces prêts de chaises, tables et tréteaux, il en manque parfois des chaises ou tréteaux en retour.

Michaël ROLLOIS propose que ce matériel ne soit plus mis à disposition des habitants.

Les conseillers municipaux sont d'accord. Et même pour les associations il faudra remplir un document de sortie et retour afin d'en assurer le suivi.

Alexandre KEITA demande que le Foyer Rural puisse accéder à la salle pour organiser des activités de ping-pong une fois par semaine en juillet et août pour les adhérents et surtout les enfants. Le conseil a validé une séance par semaine le mercredi soir pour cet été 2025 il faudra continuer à demander pour les périodes de congés car les entretiens et travaux sont également prévus sur cette période.

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, les conseillers présents valident à l'unanimité les modifications et tarifs selon le tableau ci-dessus applicable à partir du 01 septembre 2025

### **3 / Décisions modificatives pour le budget communal suivant les demandes correctives de la DGFIP.**

Suite à la demande rectificative des services de la DGFIP il est proposé les modifications suivantes du budget communale.

L'affectation de résultat au 1068 votée le 3 avril dernier n'a pas été matérialisée au BP 2025 ;

il convient également d'inscrire une recette d'investissement supplémentaire de 4 640.57 € équilibrée par une dépense d'investissement au compte 21351.

Une dépense a été réalisée au compte 2313 alors qu'aucun crédit n'avait été prévu au BP ; il convient donc d'affecter 3 000 € au compte 2313 en diminuant le compte 21351 de 3 000.00 €

Aucun crédit n'a été prévu au BP sur le compte 673 (titres annulés sur exercice antérieur) alors que des titres ont été annulés (titres envoyés en double en 2024) : il faut affecter 6 000 € au 673 en diminuant d'autant le compte 64131.

Une erreur de compte au moment de la saisie des amortissements est rectifiée en affectant 15 493.09 € au compte 2804182 au lieu du 28041511

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, les conseillers présents valident à l'unanimité les modifications du budget communal demandé par le trésor public.

#### **4 / Décisions modificatives pour le budget assainissement suivant les demandes correctives faites par la DGFIP.**

Suite à la demande rectificative des services de la DGFIP il est proposé les modifications suivantes du budget assainissement.

L'affectation de résultat au 1068 votée le 3 avril dernier n'a pas été matérialisée au BP 2025 ; il convient donc d'inscrire une recette d'investissement supplémentaire de 7 464.83 € équilibrée par une dépense d'investissement au compte 218.

Une erreur de saisie dans les opérations d'ordre des amortissements est rectifiée comme suit :

- Erreur de saisie : + 0.30 € au compte 777/042
- Erreur de saisie : +23.53 € au compte 6811 et au compte 28156 pour équilibrer

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, les conseillers présents valident à l'unanimité les modifications du budget d'assainissement de la commune demandé par le trésor public.

#### **5/ Délibération pour la poursuite de la convention de conseil avec le CEP (Conseil en Energie Partagé).**

Monsieur LEMOINE explique rapidement l'historique des prestations du CEP avec la commune et les montant engagé et les subventions accordé par le PNR lors de la dernière convention ainsi de la hausse importante des coûts de la prestation demandés.

Michaël ROLLOIS, membre de la commission Energie, explique que la commune a adhéré à la mission CEP en 2012. Le CEP est un soutien technique sur les questions énergétiques.

Il a suivi la mise à jour de l'inventaire patrimonial, le bilan énergétique annuel pendant 3 ans, les plans pluriannuels de travaux sur les bâtiments, l'accompagnement en phase projet...

Il a accompagné la commune sur le choix technique pour l'étude globale des bâtiments municipaux. Il a suivi le bureau d'étude pour cadrer les besoins.

Ce service avait un coût annuel de 1 012€ par an pendant 3 ans dans la précédente convention, le PNR a remboursé 50% de ce montant. Pour la nouvelle convention le prix a doublé et le PNR subventionnerai à hauteur de 80%.

Philippe LEMOINE indique qu'il convient de contacter le PNR afin de valider le montant de la subvention.

Philippe LEMOINE précise que le coût a augmenté à 3,20€ par habitant soit 6 192 € pour les 3 prochaines années.

Alexia LUNEL demande si ce service est nécessaire pour les 3 prochaines années.

Michaël ROLLOIS précise qu'un appui technique sera nécessaire pour analyser le marché de travaux et continuer le projet de rénovation

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, les conseillers présents valident à la majorité le renouvellement du contrat du CEP pour 3 ans.

3 conseillers municipaux s'abstiennent en raison de l'augmentation importante de 100% du coût (passage de 1012 € à 2064 €).

Pour : 9

Contre : 0

Absentions : 3

## **6/ Motion pour le maintien du service d'urgences de nuit de l'hôpital de Magny-en-Vexin.**

La Direction de l'hôpital NOVO a annoncé la fermeture du service des urgences de nuit de l'hôpital de Magny en Vexin au 1er janvier 2026.

Philippe LEMOINE propose une motion pour demander l'abandon immédiat du projet de cessation des activités d'urgences de nuit de l'hôpital.

Nous avons tous entendu parler de ce projet et des manifestations qui ont eu lieu à Magny-en-Vexin avec les élus et les salariés de l'Hôpital auquel ce sont associé des habitants du secteur.

Philippe LEMOINE demande s'il y a des questions,

Après vote, les conseillers présents valident à l'unanimité la motion pour le maintien du service d'urgences de nuit de l'hôpital de Magny-en-Vexin et ont signé la motion en séance.

### **Questions diverses :**

- Avancée du groupe de travail pour l'usage et la mise en valeur sur la commune des œuvres de Monsieur TAVONI.

Dominique MORIN précise que la commission spécifique pour réfléchir à la mise en lumière des œuvres de M. TAVONI. 19 œuvres d'environ 170 cm sur 120 cm et d'une épaisseur de 20 cm minimum, soit 1 tonne par œuvre. L'artiste a indiqué que les 19 œuvres sont non sécables.

Plusieurs solutions réfléchies :

- Démarche auprès de Villarceaux, en attente de leur réponse
- Chemin des Porcherons, probable refus de l'Architecte des Bâtiments de France
- Actuel Château d'eau, périmètre protégé pour la sécurité du puits et interdit à toute visite
- Futur projet sur le terrain route de Bray et Lu, il y a de la place mais la zone ne sera disponible que dans 2 ans minimum une fois le projet de la commune validé avec les autorisations d'urbanisme.

Dominique MORIN indique que Thierry TAVONI a besoin de savoir si la mairie prend en charge ces œuvres.

Alexandre KEITA indique que les œuvres sont monumentales et qu'il s'agit d'un artiste autodidacte. Comment vont réagir les habitants à ces œuvres ?

Les conseillers se sont interrogés sur les possibilités de mise en valeur. Pourrions-nous les stocker pour libérer les lieux. Est-ce adapté à Chaussy ? Et ces œuvres sont-elles destinées à tout public vu les nues sur les sculptures ?

Après présentation de la commission, Philippe LEMOINE demande si la commune est en mesure de prendre et mettre en valeur ses œuvres.

Après vote, les conseillers présents ne valident pas la prise en charge de ces œuvres.

8 élus votent contre, 1 pour, 3 abstentions pour la principale raison de ne pas savoir comment insérer ces œuvres monumentales dans l'espace communal.

- Inauguration des 1<sup>ers</sup> projets à Villarceaux.

Philippe LEMOINE a participé à l'inauguration du Potager Conservatoire de Villarceaux, de l'Escape Game dans les communs du bas et de la visite numérique (version 2). L'entrée au parcours de l'Escape Games sera aux alentours de 80€ par groupe. Le potager sera entretenu par une association et accueillera des écoles.

Valérie PECRESSE parle d'une évolution du théâtre de l'éphémère vers une solution de barnum au moins dans un premier temps. L'hôtel est toujours d'actualité. L'architecte du projet pour la région est désigné.

Au conseil de septembre, les 3 modifications du PLU seront à approuver.

- La gestion des parcelles boisées de la commune

Héloïse BOUREAU, rappelle la présentation, lors du dernier conseil municipal, de 2 parcelles boisées de peupliers. Les peupliers occupent environ 1 hectare. Il est nécessaire de prévoir un plan de gestion durable sur 15 ans pour gérer ces parcelles et surtout obtenir des aides pour replanter.

L'association des collectivités forestières d'île de France a réalisé une petite étude sur les propriétés potentiellement sans maître mais les documents envoyés méritent une vérification en détail vu les premières remarques des élus.

Souhaite-t-on mettre en place une stratégie foncière communale pour acquérir des biens sans maître sur la commune ?

La procédure pour déclarer des biens sans maître dure environ 18 mois minimum. Cela permettrait à la mairie de pouvoir acquérir les parcelles et de les gérer dans un plan de gestion.

Michaël ROLLOIS demande s'il est possible d'élaborer le plan de gestion durable uniquement sur les propriétés forestières appartenant déjà à la commune.

Héloïse BOUREAU indique que c'est possible.

Michaël ROLLOIS trouve que la réflexion est très intéressante mais qu'elle se travaille sur le long terme et qu'il est difficile de gérer ce nouveau projet en sus de ceux déjà lancés.

Un groupe de travail (composé de Héloïse BOUREAU, Corinne MICHAUD et Michaël ROLLOIS), se propose pour réfléchir à ce plan de gestion des forêts communales et/ou sans maître.

Philippe LEMOINE indique qu'il est dommage de ne pas abattre ces arbres avant qu'ils soient tous morts et bien entendu ensuite de replanter au lieu de laisser mourir et attendre des années avant de retrouver un espace boisé correcte.

Prochain conseil municipal : 11 septembre à 20h.

Fin du conseil municipal : 22h53



